



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2027/2028

APPEL À PROJETS INTERNATIONAL

RÉSIDENCES D'ARTISTES, EXPOSITIONS, ATELIERS



SERVICE DE LA MÉDIATION ET DES PUBLICS

PÔLE PATRIMOINE

Direction de la Culture,
de la création artistique
et du Patrimoine
Camp de la Transportation
0594 27 85 96 / 0694 42 42 99
ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr
www.saintlaurentdumaroni.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSCRIPTION

PÉRIODE SOUHAITÉE PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE (MOIS)

1: 2: 3:

CANDIDAT·E en lettres capitales

Nom : Prénom :

Sexe : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :
.....
.....

E-mail :

Téléphone :

Site internet / Réseaux sociaux (facultatif) :
.....

TITRE DU PROJET

.....

APPEL À CANDIDATURE POUR (Cochez la ou les cases correspondant à votre candidature)

☐ Exposition ☐ Résidence ☐ Atelier

DISCIPLINE(S)

.....

.....

.....

Projets déjà réalisés que vous jugez significatifs :

.....

.....

.....

.....

Projets en cours ou à venir :

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e)
déclare assumer la responsabilité des documents transmis à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni et ne pourrai
tenir cette dernière responsable en cas de perte, vol ou détérioration du dossier.
Je déclare avoir pris connaissance des conditions et les accepter.

Fait le / /
Signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

PERSONNES CONCERNÉES

L'appel à projets artistiques s'adresse aux artistes professionnel·les, aux artisan·es créateur·ices professionnel·les ainsi qu'aux professionnel·les de l'architecture. Toute personne candidate doit être âgée de plus de 18 ans. Les collectifs sont admis à répondre à l'appel à candidatures pour les expositions. Pour candidater, le ou la candidat·e ne doit avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative lui interdisant de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, d'exercer une activité commerciale ou de travailler avec des personnes mineures.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Un dossier administratif

Le formulaire de candidature approprié qui peut être téléchargé sur le site :

www.saintlaurentdumaroni.fr ou sur demande à la Direction du patrimoine de la ville à l'adresse : ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr

• Une lettre d'intention adressée à :

Monsieur le Maire

5 rue du Lieutenant-Colonel Chandon

97320 Saint-Laurent du Maroni

• Le curriculum vitae du candidat

• Un relevé d'identité bancaire

• Une copie de la carte d'identité ou du passeport

Un dossier technique

Pour les demandes de résidence

- La présentation du projet et l'échéancier de réalisation.
- Une liste des moyens techniques et humains nécessaires accompagnée d'une estimation budgétaire à la mise en place du projet.
- Tout document visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet : photographie, vidéos, fichiers audios, portfolio, articles de presse, etc. (via un lien de plateforme vidéo ou de transfert numérique)
- S'il y a lieu, les lettres d'engagement des collaborateurs et la description de leur contribution au projet

Pour les demandes d'exposition

- La présentation du projet et l'échéancier de réalisation.
- Une liste des moyens techniques et humains nécessaires accompagnée d'une estimation budgétaire à la mise en place du projet.
- Tout document visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet : photographie, vidéos, fichiers audios, portfolio, articles de presse, etc. (via un lien de plateforme vidéo ou de transfert numérique)

Pour les demandes d'atelier

- La présentation du projet et l'échéancier de réalisation
- Une liste des moyens techniques et humains nécessaires accompagnée d'une estimation budgétaire à la mise en place du projet.
- Tout document visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet : photographie, vidéos, fichiers audios, portfolio, articles de presse, etc. (via un lien de plateforme vidéo ou de transfert numérique)
- Une fiche atelier de pratique artistique téléchargeable sur le site : www.saintlaurentdumaroni.fr ou sur demande : ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr

Afin de faciliter le traitement administratif du dossier, l'ensemble des pièces administratives et techniques doivent être joint au formulaire en ligne.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Au plus tard le **30 août 2026**
Par formulaire en ligne